



Mairie d'AUBY
Contrat de cession avec Sur Mesure Production
Décision n° 2026/022/EDM

Publié le 10 mars 2026

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place un projet avec les scolaires et les élèves de l'école de musique.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer un contrat de cession avec **Sur Mesure Production** pour la mise en place projet « Formule La Cantina : La Cantina à Aubry » du 2 au 4 avril 2026 à l'école de musique d'Auby.

De payer la somme de **6 848 € TTC (six mille huit cent quarante-huit euros)**.

AUBY, le 9 février 2026

Bernard CZECH

Maire

